

**CHARTRE DES UNIVERSITÉS
EUROPÉENNES
POUR L'APPRENTISSAGE
TOUT AU LONG DE LA VIE**



EUA

European University Association
Association Européenne de l'Université

Copyright © 2008 par l'Association Européenne de l'Université (EUA)

Tous droits réservés. Cette information peut être citée librement et copiée dans un but non commercial, moyennant mention de la source (© Association Européenne de l'Université).

Pour toute information concernant les publications de l'EUA, contactez-nous à publications@eua.be ou écrivez à :

Association Européenne de l'Université asbl

Rue d'Egmont 13

1000 Bruxelles

Belgique

Tél.: +32 - 2 230 55 44

Fax: +32 - 2 230 57 51

Cette publication est également disponible gratuitement sur www.eua.be

ISBN : 9789078997078

PRÉAMBULE

La présente Charte a été préparée par l'Association Européenne de l'Université (EUA) suite au séminaire sur l'apprentissage tout au long de la vie organisé à la Sorbonne en décembre 2007. C'est dans ce contexte, et à la demande de Monsieur le Premier ministre François Fillon, que l'EUA a conçu une Charte portant sur cet enjeu majeur pour l'avenir de nos universités et de notre société.

La Charte a été élaborée sur base d'une large consultation des universités et conférences de recteurs membres de l'EUA, ainsi que d'un grand nombre d'organisations impliquées dans l'enseignement supérieur européen.¹

Les universités européennes, depuis leur fondation voici près de 800 ans, ont été à la pointe de la recherche, ont favorisé le développement d'une société fondée sur la culture et la tolérance, et ont préparé les jeunes générations à leur rôle social et économique. Elles se sont également affirmées comme des institutions solides et capables de s'adapter qui, en développant leur rôle de façon constante, ont accompagné l'évolution des sociétés.

Au XXI^e siècle, alors que les avancées socio-économiques sont centrées sur le concept d'Europe de la connaissance, les universités d'Europe font face à de plus grandes attentes et de nouvelles demandes. Les citoyens européens ont besoin d'universités fortes, autonomes, réactives et inclusives, capables de proposer un enseignement et un apprentissage basés sur la recherche, de façon à répondre aux nombreux défis à venir. Ces défis sociaux et économiques sont générés en particulier par :

- La vitesse croissante de la mondialisation ;
- Le vieillissement démographique en Europe ;
- Le rythme rapide des changements technologiques.

Partout, ces développements ont un impact sur la société et les marchés du travail, et requièrent que l'on s'y adapte. Les universités représentent des acteurs clés dans ce processus d'adaptation.

Les réformes engagées durant cette dernière décennie ont préparé le terrain pour l'intégration de l'apprentissage tout au long de la vie. Ces réformes ont eu pour objet de créer un espace européen pour l'enseignement supérieur et la recherche, et doivent à présent être consolidées et développées, afin de relever les défis de l'apprentissage tout au long de la vie. Malgré les bonnes pratiques existantes au sein des universités européennes pour faire face à des besoins d'apprentissage diversifiés, la terminologie en matière d'apprentissage tout au long de la vie couvre actuellement de nombreux concepts – comprenant à la fois l'éducation initiale pour groupes défavorisés, l'éducation continue et la formation pour diplômés qualifiés, et les possibilités d'enrichissement culturel après la retraite. Cette terminologie est largement sujette à interprétation, au niveau local, régional et national.

¹ La liste de ces organisations se trouve en annexe.

Il est important, pour que ces développements locaux et régionaux soient encadrés par un dialogue européen efficace, de mieux définir les concepts directeurs et les pratiques. De même, il importe de préciser et de clarifier de quelle manière la création d'une culture d'inclusion et de réactivité des universités européennes peut contribuer de façon spécifique aux objectifs de l'apprentissage tout au long de la vie.

Les universités font partie des institutions qui doivent répondre à cette question. Elles ont la capacité de proposer un enseignement supérieur basé sur la recherche aux étudiants concernés par l'apprentissage tout au long de la vie.

Actuellement, les sociétés européennes sont en passe d'ignorer un énorme vivier de potentiel humain. La comparaison des taux d'inscription dans l'enseignement supérieur en Europe avec ceux d'autres parties du monde interpelle et pousse à l'action. En élargissant l'accès à l'enseignement supérieur, il ne s'agit pas d'y admettre des étudiants moins qualifiés, mais plutôt de fournir à toutes les personnes en phase d'apprentissage la possibilité de tirer avantage de leur passage dans l'enseignement supérieur – et d'en faire bénéficier la société. Ceci signifie atteindre un plus large nombre d'apprenants, qui ont des motivations et des intérêts différents. Il faudrait dès lors non seulement offrir des programmes de développement professionnel adaptés à un marché du travail en pleine évolution, mais aussi répondre à la demande grandissante de possibilités de développement personnel, à travers l'enrichissement culturel que les universités offrent. De même, il est urgent de lancer un débat afin de préciser comment financer au mieux, et de la façon la plus équitable, un apprentissage tout au long de la vie qui sera profitable aux individus, aux employeurs et à la société en général.

Cette impulsion en faveur du développement d'universités plus inclusives et plus réactives ne constitue pas un appel à la révolution, mais plutôt un appel en faveur d'une évolution. Il est souvent présumé que les prestations en matière d'apprentissage tout au long de la vie sont, par nature, différentes des prestations offertes aux étudiants au sens classique du terme. En réalité, le défi clé réside dans la mise en place de moyens pour offrir un large éventail de services éducatifs aux étudiants abordant l'université pour la première fois, ainsi qu'à un public qui retourne à l'université. De même, il s'agit d'assurer la continuité des possibilités d'apprentissage pour ces publics, tout au long de leur vie. Dans ce contexte, élargir le public d'apprenants devient la question stratégique principale, et les activités clés à développer consistent dès lors à établir des systèmes d'évaluation et de validation clairs pour toutes les formes d'acquis de l'expérience, ainsi qu'à proposer des programmes d'enseignement pertinents, créatifs et innovateurs.

Les universités, enfin, sont conscientes de la nécessité d'engager et de renforcer un dialogue avec la société en général – avec les organisations représentant les employeurs et les salariés, aussi bien qu'avec les parents et les étudiants. Consolider les partenariats à différents niveaux, avec une attention particulière portée au niveau local où les besoins sont plus vivement perçus et exprimés, semble être la meilleure façon de réaliser cet objectif.

La présente Charte a été rédigée sous forme d'engagements pris par les universités, lesquelles tiendront compte du développement et de l'intégration des stratégies d'apprentissage tout au long de la vie. Ceux-ci se doublent d'engagements correspondants, auxquels souscriront les gouvernements et les partenaires régionaux. L'objet de cette Charte consiste à soutenir les universités d'Europe dans le développement de leur rôle spécifique en tant qu'institutions d'apprentissage tout au long de la vie – ce qui constitue un pilier central pour l'Europe de la connaissance.

LES UNIVERSITÉS S'ENGAGENT À :

1. Intégrer les concepts d'accès élargi et d'apprentissage tout au long de la vie dans leurs stratégies institutionnelles.

Les universités prendront en compte l'apprentissage tout au long de la vie en tant qu'élément central de leur mission et de leur stratégie institutionnelle, et en tant que partie intégrante d'une définition élargie de l'excellence. La complexité des concepts de l'apprentissage tout au long de la vie doit être reconnue et explorée en tant qu'aspect clé du développement de la contribution des universités à une culture de l'apprentissage tout au long de la vie.

2. Proposer un enseignement et un apprentissage à une population étudiante diversifiée.

Les universités européennes répondront positivement à une demande diversifiée d'enseignement supérieur de haute qualité et tout au long de la vie. Cette demande provient d'un large public étudiant – comptant des étudiants diplômés de l'enseignement secondaire, des adultes en cours d'apprentissage, des professionnels cherchant à accroître leur potentiel professionnel, et des retraités voulant profiter de leur temps libre croissant pour se consacrer à leurs intérêts culturels ou autres.

Les universités européennes reconnaissent l'importante contribution qu'un corps étudiant au profil varié peut offrir au développement d'une culture du succès et de l'innovation au sein d'une institution, et plus largement au sein de la société. Les universités reconnaissent le besoin de réfléchir à la portée des interactions entre différentes catégories d'apprenants, et ce dans un environnement d'apprentissage fait de soutien et de réciprocité.

3. Adapter les programmes d'étude de façon à s'assurer qu'ils sont conçus pour augmenter la participation et attirer les adultes souhaitant retourner à l'université.

Des voies flexibles et transparentes d'apprentissage devront être mises en place pour toutes les personnes en phase d'apprentissage, de façon à ce qu'elles aient accès à l'enseignement supérieur sous ses différentes formes, et puissent y réussir. S'assurer que cette offre d'enseignement soit toujours de haute qualité relève d'une responsabilité essentielle des universités.

Les universités européennes reconnaissent la diversité des besoins de chaque personne en phase d'apprentissage, et conviennent de leur responsabilité d'adapter leurs programmes et de s'assurer que les résultats pertinents de l'apprentissage soient développés dans une perspective centrée sur l'apprenant. Les universités s'engagent également à jouer leur rôle dans la promotion d'une participation élargie et d'un enseignement continu.

4. Fournir des services d'orientation et de conseil appropriés.

Des services d'orientation et de conseil, qu'ils soient de type académique, professionnel ou psychologique, devront être mis à disposition de tous les étudiants qualifiés, actuels et à venir, lorsque le besoin s'en fait sentir. Cette aide devra être pertinente pour les apprenants de tout âge, et de tout horizon social et culturel.

5. Reconnaître les acquis de l'expérience.

Il est essentiel que les universités développent des systèmes qui permettent d'évaluer et de reconnaître les acquis de l'expérience sous toutes leurs formes, afin de permettre à tous ceux qui en possèdent le potentiel de suivre un cursus d'enseignement supérieur. Cet aspect revêt une importance particulière pour l'apprentissage tout au long de la vie dans un contexte de mondialisation, où la connaissance est acquise sous diverses formes et en différents lieux.

6. Inscrire l'apprentissage tout au long de la vie dans une démarche favorisant la qualité.

Les universités d'Europe ont franchi des étapes importantes dans le développement d'une démarche interne de la qualité : elles sont à présent les premières responsables de la qualité de leurs prestations. Ce travail s'adaptera aux évolutions de l'apprentissage tout au long de la vie, de façon à s'assurer qu'un éventail approprié de services d'aide ciblés est offert à un public croissant et toujours plus diversifié d'apprenants.

7. Renforcer la relation entre recherche, enseignement et innovation dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie.

Les missions de recherche et d'innovation des universités peuvent être renforcées grâce aux stratégies d'apprentissage tout au long de la vie. La contribution spécifique des universités à l'apprentissage tout au long de la vie devra être soutenue par la recherche. Les chercheurs devront également être reconnus comme de bons exemples d'apprenants tout au long de la vie, dont les besoins de formation évoluent constamment, et ce dans un contexte qui prend également en compte l'évolution des compétences requises par le marché du travail. Enfin, l'apprentissage tout au long de la vie peut être source de nouveaux sujets et méthodes de recherche.

8. Consolider les réformes afin de promouvoir un environnement d'apprentissage flexible et créatif pour tous les étudiants.

En créant les espaces européens de l'enseignement supérieur et de la recherche, les universités européennes se sont engagées dans la voie de réformes majeures, qui placent l'apprenant au cœur de l'apprentissage. Les universités doivent maintenant exploiter le potentiel de ces réformes et des outils qu'elles offrent (ECTS, supplément au diplôme, références et lignes directrices pour l'évaluation de la qualité, cadres de certification, etc.), afin de promouvoir le développement d'un environnement créatif pour l'apprentissage tout au long de la vie – un environnement qui soit ouvert à une population plus diversifiée d'apprenants, et répondrait donc aux besoins sociétaux de modernisation de l'enseignement supérieur. Il est essentiel d'intégrer pleinement l'apprentissage tout au long de la vie à la mission des universités, afin d'améliorer le profil de créativité et d'innovation des institutions.

9. Développer des partenariats au niveau local, régional, national et international, afin de proposer des programmes attrayants et pertinents.

Proposer une offre d'éducation pertinente dans un contexte d'apprentissage tout au long de la vie ne peut être réalisé par les institutions seules. Si l'offre est conçue comme devant être réactive, flexible et innovante, il est indispensable de recourir à un éventail de partenariats structurés avec d'autres institutions éducatives, les employeurs, les organisations représentant les salariés (syndicats) – aussi bien qu'avec d'autres acteurs.

10. Servir de modèle d'institution d'apprentissage tout au long de la vie.

Les universités ne représentent pas seulement des prestataires en matière d'enseignement supérieur et de recherche, mais sont aussi elles-mêmes des employeurs importants. Potentiellement, elle peuvent donc servir de modèle

au sein de la société, en offrant des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie pour leurs propres salariés – et ce, qu'ils appartiennent au personnel académique, administratif, technique ou auxiliaire. Les universités devront aussi se comporter comme des acteurs clés en prônant le développement d'une politique cohérente au sein des systèmes nationaux.

Les universités européennes ne peuvent concrétiser ces engagements sans une action concertée avec les gouvernements et les partenaires régionaux, qui peuvent fournir les cadres légaux et les moyens nécessaires. Les engagements ci-dessous concernent donc les gouvernements, afin qu'ils créent un environnement à même de soutenir les universités dans le développement de leur contribution à l'apprentissage tout au long de la vie.

LES GOUVERNEMENTS S'ENGAGENT À :

1. Reconnaître la contribution des universités à l'apprentissage tout au long de la vie comme un bénéfice majeur pour les individus et la société.

La responsabilité incombe aux gouvernements de s'assurer que les universités sont valorisées pour leur contribution à l'apprentissage tout au long de la vie, et que cet apport ne soit pas perçu comme un ajout mineur aux rôles des universités. Répondre aux exigences en évolution rapide d'une société d'apprentissage tout au long de la vie, ainsi qu'aux besoins à long terme du marché du travail, représente des changements culturels majeurs, et requiert un investissement financier significatif.

2. Promouvoir l'égalité sociale et une société d'apprentissage qui soit inclusive.

Les gouvernements s'efforceront de s'assurer que les réussites en matière d'apprentissage tout au long de la vie sont valorisées par les individus, les employeurs publics et privés et les autres acteurs. Il importe qu'une culture de l'apprentissage tout au long de la vie soit partagée en tant qu'objectif sociétal commun. Il faut fournir aux citoyens les informations nécessaires pour accéder aux opportunités d'éducation tout au long de la vie. Les universités européennes, quant à elles, ont besoin de soutien afin de pouvoir garantir que de telles opportunités sont ouvertes à tous ceux qui possèdent le potentiel d'en bénéficier, au moment opportun, à toute période de leur vie.

3. Inclure les objectifs d'apprentissage tout au long de la vie dans les missions et le travail des agences et les dispositifs nationaux d'assurance qualité.

La plupart des pays ont à présent développé des cadres pour l'assurance qualité de l'enseignement supérieur, qui ont un impact important sur la nature des formations offertes. Il est donc nécessaire d'être attentif aux questions relatives à l'apprentissage tout au long de la vie dans les processus d'assurance qualité – et ce, afin de s'assurer que l'apprentissage tout au long de la vie est reconnu en tant que priorité nationale.

4. Soutenir le développement de services d'orientation et de conseil adéquats.

Il est essentiel que des services sociaux, d'orientation et d'aide à l'insertion professionnelle soient proposés à tous les apprenants, afin que ces derniers puissent tracer avec succès leur voie parmi l'offre, plus flexible, développée par les universités. Ces services revêtent une importance particulière pour ceux qui risquent davantage d'échouer dans l'enseignement supérieur et qui ne bénéficient que de peu de soutien de leur famille, de leurs amis ou de leurs collègues. Les gouvernements ont la responsabilité de garantir la haute qualité de ces services, qu'ils soient offerts au sein même ou à l'extérieur des institutions d'enseignement supérieur. Les gouvernements doivent également s'assurer que les services de conseil et d'orientation s'inscrivent dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie, de façon à proposer un soutien continu aux citoyens à tous les niveaux d'éducation. Ce soutien devra être pertinent pour les étudiants de tout âge, et de tout horizon social et culturel.

5. Reconnaître les acquis de l'expérience.

Les gouvernements assument la responsabilité de soutenir et d'encourager les institutions dans le processus de reconnaissance de toutes les formes d'acquis de l'expérience. Cette tâche peut être facilitée en garantissant une pleine intégration des acquis de l'expérience dans les cadres de certification, et grâce à des dispositions qui offrent aux institutions les mesures d'incitation adaptées.

6. Lever les obstacles juridiques qui empêchent un certain nombre d'apprenants potentiels de retourner dans l'enseignement supérieur.

Les gouvernements doivent s'attaquer aux obstacles systémiques qui dissuadent beaucoup d'apprenants potentiels de profiter des offres d'apprentissage tout au long de la vie. Ceci signifie entreprendre une action sur certains aspects tels que les droits de sécurité sociale, la précarité de l'emploi, le manque de soutien financier pour l'apprentissage tout au long de la vie, et la perte de cotisations à la retraite pendant les périodes d'étude.

7. Garantir l'autonomie des universités et développer des mesures d'encouragement pour l'apprentissage tout au long de la vie.

Les gouvernements prendront la responsabilité de garantir aux universités une autonomie suffisante pour développer leurs réponses aux défis posés par l'apprentissage tout au long de la vie, et pour décider de leurs propres conditions d'accès. Les gouvernements garantiront également des mesures d'incitation adéquates, de façon à reconnaître le bien-fondé de cette mission clé. Il ne pourrait y avoir de progrès majeur dans le développement des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, si un tel cadre d'autonomie, accompagné de mesures incitatives, n'était mis en place.

8. Encourager les partenariats, au niveau régional, avec les collectivités locales, les employeurs et les agences.

Les bénéficiaires d'une offre de qualité en matière d'apprentissage tout au long de la vie seront ressentis en premier lieu au niveau des régions d'Europe. Il s'agit donc d'un enjeu majeur pour les agences de développement régional, les employeurs locaux et les organisations de salariés (syndicats). Les partenariats régionaux avec les institutions d'enseignement supérieur et les partenaires sociaux doivent être renforcés, car ils sont cruciaux pour une planification et une concrétisation réussies des services d'apprentissage tout au long de la vie.

9. Informer les citoyens et les encourager à profiter des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie offertes par les universités.

S'assurer que les citoyens sont informés et conscients des différentes possibilités d'apprentissage tout au long de la vie offertes par les universités représente un aspect clé de la mise en œuvre d'une stratégie d'apprentissage tout au long de la vie au niveau national – aspect dans lequel les gouvernements ont une responsabilité particulière.

10. Agir en tant que modèles d'institution d'apprentissage tout au long de la vie.

Tout comme les universités, les gouvernements peuvent définir des standards pour la société en agissant eux-mêmes comme modèles des politiques qu'ils prônent. Les gouvernements devront par conséquent veiller à ce que les salariés du secteur public soient incités à profiter des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie offertes par les universités et autres prestataires.

Fait à Bruxelles, juillet 2008.

Annexe : Liste des organisations représentatives de l'enseignement supérieur européen, consultées lors du processus d'élaboration de la présente Charte.

- Business Europe
- European Association for the Education of Adults (EAEA)
- European Association of Distance Teaching Universities (EADTU)
- European Access Network (EAN)
- Education International (EI)
- European Students' Union (ESU)
- European Trade Union Confederation (ETUC)
- European University Continuing Education Network (EUCEN)
- European Association of Institutions in Higher Education (EURASHE)
- Forum européen de l'Orientation académique (FEDORA)

L'Association Européenne de l'Université (EUA) est l'organisation représentant les universités et les conférences nationales des présidents d'université de 46 pays européens. L'EUA joue un rôle majeur dans le processus de Bologne et dans la définition des politiques de l'Union européenne en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. Grâce à ses relations avec un grand nombre d'autres organisations européennes et internationales, l'EUA garantit que la voix indépendante des universités européennes est entendue, chaque fois que sont prises des décisions ayant un impact sur leurs activités.

L'association fournit une expertise unique dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche, et offre en même temps un espace permettant l'échange d'idées et de bonnes pratiques. Les résultats des travaux de l'EUA sont accessibles à ses membres et aux parties prenantes par le biais de conférences, de séminaires, de son site web et de publications.

Association Européenne de l'Université asbl

Rue d'Egmont 13
1000 Bruxelles
Belgique
Tél.: +32 - 2 230 55 44
Fax: +32 - 2 230 57 51
www.eua.be